



SNUipp-FSU 23

**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE**  
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC  
Section de la CREUSE

-----  
542 - Maison des Associations et des Syndicats  
Immeuble de Braconne  
23000 - GUERET  
Téléphone : 05 55 41 04 81  
Courriel : [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)

## Communiqué de presse Rythmes scolaires : le report et après ?

La date limite pour déterminer l'année d'entrée de la commune dans la réforme des rythmes scolaires était fixée par le décret au 31 mars 2013. La DASEN, lors du CDEN de carte scolaire du mardi 26 mars a indiqué qu'elle accepterait toute demande de report, y compris au-delà de la date indiquée. Cependant, il semblerait qu'une très large majorité des communes ait d'ores et déjà demandé ce report. Si le décret laisse assez peu de place aux initiatives locales, nombreuses sont les communes qui ont exprimé leur volonté de ne pas mettre en place la réforme et ont listé les problèmes et difficultés qui se posent dans le cadre de leurs délibérations. Les questions sont nombreuses pour les municipalités : Comment financer ? Comment recruter des personnels qualifiés ? Comment offrir des activités périscolaires de qualité et pas seulement de la garderie ?

Mais les difficultés existent aussi pour les autres acteurs de cette réforme : le Conseil général n'a pour l'heure pas budgété un centime d'euro pour financer les frais de transports supplémentaires engendrés par la réforme de septembre à décembre (frais évalués entre 700.000 et 1,5 millions d'euros en année pleine). Pourtant le Conseil général semble quand même vouloir faire des économies d'échelle en allongeant l'amplitude de la journée des collégiens (voir expérimentation sur le secteur de collège d'Ahun). Pour les écoles, les conséquences ne seraient pas neutres : obligation d'aller à la piscine uniquement le matin réduisant ainsi le nombre de séances offertes aux élèves du département, difficultés à mettre en œuvre des rencontres inter-écoles... Pour la gestion des personnels, les conséquences sont lourdes : gestion des remplacements des temps partiels, ... sur des horaires d'écoles disparates.

Bref, beaucoup d'interrogations qui ne peuvent trouver de réponses dans la méthode COUET proposée par le Directeur Académique que : *on met en place on verra après !*

Or sur tous ces points, toujours aucun débat !!!

**Alors que dans la plupart des départements, des comités de pilotage de la réforme sont mis en place, les CDEN réunis sur cette question, la Creuse fait exception et, à aucun moment tous les acteurs de la réforme (conseil général, maires, parents, personnels communaux et enseignants...) n'ont eu l'occasion de débattre. Pire, le Directeur Académique a refusé d'engager le débat lors du CDEN de carte scolaire !!!**

Pourtant, le SNUipp-FSU 23 porte cette demande depuis longtemps, tant auprès de l'administration de l'Education Nationale que de la Préfecture. Seule information connue, un CDEN sera réuni sur le sujet .... *En juin !!!*

A défaut de pilotage au niveau départemental, on voit ici ou là des prises de position autonome qui vont parfois à l'encontre des communes voisines : ainsi, la plupart des communes engagées possèdent un Centre de Loisirs sans Hébergement, ce qui réduit l'engagement financier avec une réorganisation des emplois du temps de leurs personnels. Les conséquences financières sont plus lourdes pour les autres communes. Qu'importe de plonger les communes voisines dans la difficulté, qu'importe de relancer une mise en concurrence de fait des écoles et des communes ... **La solidarité départementale ne vaut pas dans ce dossier !**

De plus, des élus ont fait le choix de s'engager contre l'avis de la communauté éducative émis lors des Conseils d'Ecole ou même sans l'interroger formellement à travers un vote. Cette remise en cause de la « démocratie scolaire » organisée depuis longtemps autour du Conseil d'Ecole et du CDEN au profit d'une main mise du maire sur l'organisation de l'école est pour nous un précédent dangereux vers une municipalisation de l'offre scolaire au dépend de son caractère national.

Enfin, pour le SNUipp-FSU 23, il est regrettable d'entendre ici ou là le discours résigné ou partisan indiquant que le décret est pris et que la loi s'impose à tous... La Creuse et ses forces vives ont montré a de nombreuses reprises leur capacité à innover, à proposer et à faire valoir un caractère profondément rural pour adapter la législation à son territoire : elle peut encore en faire autant dans ce dossier.

Chacun des acteurs, dans son champ de compétences, a sans aucun doute des propositions à formuler si l'on dépasse les intérêts partisans pour travailler à la réussite de TOUS les élèves du département. Il est alors aujourd'hui temps de mettre en débat cette réforme, sans tabou, dans le cadre d'un Comité Départemental de l'Education Nationale spécifique, y compris en intégrant la possibilité pour notre département d'être dans un régime dérogatoire à 4 jours comme il l'est depuis 20 ans.

Le SNUipp-FSU 23, certain que la démocratisation d'activités culturelles et sportives de qualité est un facteur déterminant de réussite des élèves bien plus important que la répartition du temps scolaire sur 9 demi-journées, sera dans ce cadre porteur de propositions concrètes et crédibles.

A Guéret, le 1 avril 2013

### Contacts :

SNUipp-FSU23 : 05.55.41.04.81

Fabrice Couégnas : 06.74.19.39.72